

Numéro	DL200611-LM03	 Illkirch-Graffenstaden
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	5.1. Institutions et vie politique - Election exécutif	
Objet	Election des adjoints	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil municipal d'installation du 3 juillet 2020

L'an deux mil vingt le trois juillet à 19 heures 00, le conseil municipal s'est réuni à l'Illiade, sur convocation de Monsieur Claude FROEHLI, maire sortant et sous la présidence du doyen d'âge, Monsieur Luc PFISTER, puis du maire élu, Monsieur Thibaud PHILIPPS.

Etaient présents :

Monsieur Thibaud PHILIPPS, maire, Monsieur Emmanuel BACHMANN, Monsieur Rémy BEAUJEU, Madame Catherine BONN, Madame Martine CASTELLON, Madame Stéphanie CLAUS, Madame Marie COMBET-ZILL, Madame Davina DABYSING, Monsieur Arnaud DESCHAMPS, Madame Sandra DIDELOT, Madame Elisabeth DREYFUS, Monsieur Antoine FRIDLI, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Hervé FRUH, Madame Lisa GALLER, Madame Pascale GENDRAULT, Monsieur Philippe HAAS, Madame Valérie HEIM, Monsieur Cédric HERBEAULT, Madame Isabelle HERR, Monsieur Fabrice KIEHL, Monsieur Jean-Louis KIRCHER, Monsieur Ahmed KOUJIL, Madame Bénédicte LELEU, Monsieur Thomas LEVY, Madame Séverine MAGDELAINE, Madame Dominique MASSÉ-GRIESS, Monsieur Luc PFISTER, Monsieur Yvon RICHARD, Madame Barbara RIMLINGER, Madame Marie RINKEL, Monsieur Lamjad SAIDANI, Monsieur Serge SCHEUER, Madame Sylvie SEIGNEUR, Monsieur André STEINHART, conseillers.

Nombre de conseillers présents :	35
Nombre de conseillers votants :	35
Date de convocation et affichage :	29 juin 2020
Date de publication délibération :	6 juillet 2020
Date de transmission au contrôle de légalité :	6 juillet 2020

Numéro	DL200611-LM03	1/1
Matière	5.1. Institutions et vie politique - Election exécutif	

V. ÉLECTION DES ADJOINTS

L'article L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que : « Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. »

Après appel de candidatures, il est procédé au vote.

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 35

A déduire, bulletins blancs : 10

Suffrages exprimés : 25

Majorité absolue : 13

A obtenu :

– Liste SAIDANI Lamjad, 25 (vingt-cinq) suffrages

La liste SAIDANI Lamjad, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire et immédiatement installés :

1. SAIDANI Lamjad,
2. SEIGNEUR Sylvie
3. SCHEUER Serge
4. BONN Catherine
5. KOUJIL Ahmed
6. HERR Isabelle
7. RICHARD Yvon
8. RINKEL Marie
9. HAAS Philippe
10. GALLER Lisa

Pour extrait conforme

Le Maire

Thibaud PHILIPPS